

Cahier des charges BNQ 1809-300

Planification des travaux pour la publication de la prochaine édition (2023)

1. Révision du cahier des charges BNQ 1809-300

Le BNQ propose une démarche structurée qui facilitera la révision de la cinquième édition du document (2018).

Ainsi, la révision du cahier des charges BNQ 1809-300 ne sera pas faite par une étude de l'ensemble du document, mais plutôt, par l'étude des propositions ponctuelles de modification soumises par les membres du comité de normalisation, par les fournisseurs de produits et services et par les utilisateurs du cahier des charges. Cette façon de faire permettra de toucher à toutes les exigences qui doivent être mises à jour sans avoir à passer par un examen approfondi de tout le document.

2. Qui sont les intervenants dans le processus de révision du cahier des charges?

Les membres du comité de normalisation BNQ 1809-300 : les personnes qui sont désignées par un organisme, une association ou un ministère pour agir à titre de représentantes d'un des trois groupes d'intérêt suivants : les entrepreneurs, les maîtres de l'ouvrage et l'intérêt général (experts, autorité gouvernementale, laboratoires et autres).

Note — Le comité BNQ 1809-300 est actuellement composé de 16 membres. Il a été formé selon les exigences du document BNQ 9950-099, qui établit le processus d'élaboration et de maintenance des normes consensuelles.

Les membres du groupe des fournisseurs de produits et services : les personnes qui sont désignées par une entreprise fournissant des produits incorporés dans les ouvrages ou qui offrent des services dans le cadre des travaux faisant l'objet du cahier des charges BNQ 1809-300.

Les utilisateurs du cahier des charges : les personnes et les organismes qui utilisent le cahier des charges pour des travaux d'infrastructure dans les municipalités.

3. Quel est le rôle de chacun des intervenants?

Les membres du comité de normalisation BNQ 1809-300 :

- ont la responsabilité d'établir et de confirmer par un vote formel le consensus sur les exigences techniques du cahier des charges.

Les membres du groupe des fournisseurs de produits et services :

- sont consultés afin de connaître leur adhésion au consensus obtenu par les membres du comité de normalisation. Ils sont appelés à donner leur avis et à faire des propositions sur les exigences qui concernent leurs produits et leurs services respectifs.

Il n'y a pas de vote des membres du groupe des fournisseurs de produits et services pour l'adoption des modifications apportées au cahier des charges.

Note — Les membres du groupe des fournisseurs de produits et services peuvent être invités à participer à une réunion du comité de normalisation lorsque cela est nécessaire.

Les utilisateurs du cahier des charges :

- peuvent soumettre au comité de normalisation des propositions de modifications à apporter au cahier des charges.

4. Période de réception des propositions de modifications

Les utilisateurs du cahier des charges, les fournisseurs de produits et services ainsi que les membres du comité BNQ 1809-300 sont invités à transmettre leurs propositions de modifications au BNQ jusqu'au 31 décembre 2020 en vue de la publication de la prochaine édition.

À partir du 31 décembre 2020, le comité de normalisation fera l'étude des propositions reçues et établira le consensus pour intégrer ou non ces modifications dans le cahier des charges.

Chaque proposition de modification doit inclure une justification technique qui peut être accompagnée de la documentation pertinente. Ces propositions de modifications peuvent se présenter sous différentes formes, par exemple :

- Modification d'un article pour en améliorer la compréhension
- Précision à apporter dans une figure
- Ajout d'un produit qui n'est pas couvert par le cahier des charges
- Ajout d'un article sur un sujet qui n'est pas couvert par le cahier des charges
- Ajout d'une recommandation
- Correction d'erreurs

Les propositions qui seront reçues après le 31 décembre 2020 ne seront pas étudiées par le comité travaillant à la prochaine édition du cahier des charges, dont la publication est prévue pour janvier 2023. L'analyse de ces propositions sera donc reportée aux travaux de révision du cahier des charges pour l'édition suivante.